DECLARATION FO au C.A de la CCAS

 30 Octobre 2014

Avant même la répartition définitive de la dotation du 1% pour 2014 ce budget de besoin prévisionnel table sur un 1% hypothétique d’un montant de 346 127K€ dédié à la CCAS.

Alors que la loi de transition énergétique vient s’inviter aux débats du Conseil d’Administration, à cette occasion notre fédération rappelle que notre revendication concernant les 180M€ dus par les employeurs et sur le mode de calcul du 1% reste d’actualité.

Notre délégation s’appuiera sur deux grands postes budgétaires a savoir les frais de fonctionnement et les charges d’exploitation en terme de masse salariale.

Pour notre délégation on peut noter une démarche réaliste en matière de politique RH , par un gel des postes vacants dans la définition du tableau hiérarchique cible , une remise à disposition des employeurs des agents statutaires hors tableau hiérarchique cible, une négociation avec les employeurs de la reprise des salariés en réforme de structure suite à la fermeture des restaurants méridiens, de ramener le solde des congés payés à 10 jours par agent en fin de période soit une économie globale de 5200K€.

Cependant cette démarche ne doit pas ignorer que les organismes sociaux placent l’humain

au centre de toute action, de tout engagement et d’investissement. Il est bon de le rappeler dans le domaine de la politique des ressources humaines.

Les charges de fonctionnement restent à un niveau élevé et des économies drastiques dans ce secteur doivent être envisagées. Notre fédération demande des signes encore plus forts dans ce domaine.

On remarque dans ce budget de besoin et alors que les organismes sociaux sont engagés dans des économies de gestion, des secteurs qui ne connaissent pas la crise. Nous pointerons à titre d’exemple les clubs nationaux et particulièrement l’ANEG dont la subvention demandée à la CCAS lors de commission APSL et en parallèle le montant de subvention demandé à certaines CMCAS nous laisse songeur.

Dans le domaine du patrimoine nous nous rendons compte avec la mise en vente emblématique de Théoule, que cette démarche de la vente du patrimoine des électriciens et des gaziers n’est pas toujours aussi aisé que cela était envisagé.

Cela pose d’une façon indirecte la question de la politique du patrimoine en termes d’acquisition, de vente et de maintien en état de nos structures et de leur fonctionnement.

Au-delà des éléments précités, la politique des SCI demande également de la part des organismes sociaux une large réflexion.

En référence de notre expression, notre délégation s’abstiendra sur ce budget prévisionnel.